

L'édito de la semaine

- Réallocation et impasse budgétaires

Épargne et Patrimoine

- Les bonnes surprises du mois d'août
- Le tableau de la semaine des marchés financiers
- Le cash n'est pas mort
- Un beau mois de juillet pour l'assurance vie

Économie

- Le coût de la sortie de l'Union européenne pour le Royaume-Uni
- La pente de la courbe des taux d'intérêt est-elle toujours un indicateur avancé ?

Conjoncture

- Deuxième trimestre, une croissance plus faible qu'initialement annoncée
- L'inflation sous la barre des 2 % en France
- Baisse de l'inflation en zone euro
- Léger regain de confiance pour les ménages en France en août
- Après la mondialisation, la « slowbisation »
- Dettes publiques, l'Europe sous pression
- Une stabilisation de l'emploi salarié en France
- Chômage en baisse en zone euro au mois de juillet

Horizons

- La mutation de l'industrie agroalimentaire
- Les Français et les biens d'occasion

Graphiques

- Le diplôme, un sésame pour l'emploi
- Plus de 350 000 pompiers professionnels en Europe

Agenda économique et financier

Statistiques



La citation de la semaine

« L'essence de l'entrepreneuriat consiste à percevoir les possibilités d'un investissement qui n'est pas encore apparent aux autres et à être prêt à investir dans l'inconnu. »

Joseph Schumpeter
(Source : "The Theory of Economic Development," 1934)

L'ÉDITO DE LA SEMAINE DE PHILIPPE CREVEL

Réallocation et impasse budgétaires

Dans les prochaines années, les besoins en dépenses publiques générés par les retraites, la santé, la dépendance, la transition écologique et la sécurité extérieure sont évalués à 5 points de PIB pour la France, soit l'équivalent de plus de 140 milliards d'euros, près de deux fois le montant de l'impôt sur le revenu. Ce surcroît de dépenses risque de porter le déficit budgétaire à des niveaux insoutenables, sachant qu'il a déjà atteint 5,5 points de PIB en 2023.

Un déficit public n'est pas nécessairement négatif, à condition que, par ses externalités, il alimente la croissance qui permettra de le financer. La rentabilité des dépenses publiques se mesure par le gain d'activité, en tenant compte du coût de la dette, lequel dépend des taux d'intérêt. Plus la dette progresse, plus les taux augmentent, réduisant ainsi la rentabilité potentielle des investissements publics. Au-delà de ces considérations financières, il est réducteur de ne considérer que les investissements. Des dépenses de fonctionnement, comme celles liées à l'éducation et à la formation, peuvent également être bénéfiques pour la croissance. Des jeunes mieux formés sont susceptibles d'occuper des emplois à plus forte valeur ajoutée et de contribuer ainsi à la richesse du pays. Les dépenses de recherche obéissent à la même logique. Malheureusement, en France, le déficit public est de plus en plus la conséquence d'une progression des dépenses courantes. L'idée de n'autoriser que le financement par emprunt des dépenses d'investissement, élargies à celles concernant l'éducation, la recherche, voire la défense, en s'inspirant de la règle imposée aux collectivités locales, a été émise à plusieurs reprises. Elle ne doit néanmoins pas éluder la question de la soutenabilité de la dette, ni celle du volume et de la qualité réelle des dépenses publiques en termes de croissance.

Au-delà du problème du déficit, nombreux sont ceux qui estiment que la France doit augmenter le montant de ses dépenses publiques. Si nul ne conteste la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des retraités, d'améliorer l'offre de soins ou de lutter contre le réchauffement climatique, faut-il obligatoirement accroître le volume global des dépenses publiques ? Il ne faut pas oublier que, selon l'INSEE, celles-ci dépassaient, en 2023, 56 % du PIB, ce qui constitue un record au sein des pays occidentaux. Elles s'élevaient à 49 % du PIB en Allemagne et à 37 % aux États-Unis. La France consacre, en moyenne, une part plus importante de ses richesses que ses partenaires pour tous les grands postes de dépenses publiques : santé, retraite, emploi, éducation, logement, etc. La question de leur efficience se pose. La France serait-elle, par ailleurs, sous-administrée ? Certainement pas au vu des demandes récurrentes de simplification



administrative. Le pays compte, par ailleurs, 90 emplois publics pour 1 000 habitants, contre 70 aux États-Unis ou au Royaume-Uni, et 55 en Allemagne. Les prestations sociales sont-elles insuffisantes ? En 2023, elles représentaient plus du quart du PIB. En l'état actuel, le niveau de vie moyen des retraités est équivalent à celui de l'ensemble de la population.

Pour relever les défis du vieillissement, de la transition écologique, de la modernisation de l'économie et de la sécurité extérieure, une réallocation des dépenses accompagnée de gains de productivité est indispensable. Ces dernières années, l'État a rationalisé de nombreuses dépenses, en particulier au niveau de la collecte des impôts, grâce à un recours accru à l'informatique. Les collectivités locales et le système hospitalier, dont les effectifs respectifs ont doublé ces quarante dernières années, ont certainement la possibilité de mieux gérer leurs ressources tout en améliorant la qualité des services rendus.

Face à l'augmentation des dépenses, la tentation des décideurs publics a souvent été de compter sur les prélèvements obligatoires. L'administration française est reconnue pour sa capacité à lever l'impôt, mais cette faculté n'est pas sans limites, comme l'a prouvé la révolte des Gilets Jaunes contre la taxe carbone en 2018. La France figure parmi les pays demandant le plus à ses citoyens : impôts, taxes, cotisations sociales, contributions diverses et variées représentent 45 % du PIB. Imposer plus fortement les « ultra-riches » cela relève avant tout du symbole. Ces contribuables ne sont pas assez nombreux pour compenser un déficit public de plus de 150 milliards d'euros.

Face aux défis budgétaires et sociaux, la France dispose de nombreuses opportunités pour transformer ces contraintes en leviers de développement durable et inclusif, à condition de ne pas tomber dans ses travers traditionnels. Les Français devront renoncer à leur propension au statu quo et accepter une réallocation des ressources combinée à une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. L'augmentation de l'investissement dans l'éducation, la recherche et la transition écologique, si elle est bien ciblée, renforcera la compétitivité du pays. Même si cela n'est pas dans la culture française, l'accent devra être mis, dans les prochaines années, sur la création de valeur à long terme. L'obtention d'un niveau plus élevé de croissance est indispensable pour que la France puisse préserver son modèle de société.



Les bonnes surprises du mois d'août

Le mois d'août 2024 avait mal commencé sur le plan boursier en raison des craintes d'une récession aux États-Unis liées à la décision de la Réserve fédérale de ne pas baisser ses taux directeurs lors de sa dernière réunion en juillet. Cependant, les investisseurs ont rapidement retrouvé confiance grâce à la publication de données économiques encourageantes. Les résultats sur l'inflation, tant en Europe qu'aux États-Unis, semblent confirmer la vigueur de la désinflation, ouvrant ainsi la voie à des baisses de taux de part et d'autre de l'Atlantique. En Europe, le taux d'inflation dans la zone euro est passé de 2,6 % en juillet à 2,2 % en août sur un an, atteignant son plus bas niveau depuis mi-2021. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des coûts de l'énergie, mais elle témoigne également de la réalité du processus de désinflation. Le taux d'inflation sous-jacente (hors énergie, matières premières et alimentation) a également reculé, passant de 2,9 % à 2,8 %. Seul bémol à cette normalisation : l'inflation des services, qui s'est accrue, passant de 4 % à 4,2 %. Dans ce contexte, une réduction de 25 points de base des taux directeurs de la BCE est attendue en septembre.

Le CAC 40 a enregistré une progression de plus de 2 % en août. Pour retrouver une hausse plus marquée, il faut remonter à mars dernier (+3,5 %). L'indice parisien reste néanmoins pénalisé par les incertitudes politiques. Dans le reste de l'Europe, le DAX allemand et l'indice paneuropéen STOXX 600 ont atteint des niveaux records. Pour sa part, le CAC 40 n'a pas réussi à compenser les effets de la dissolution de l'Assemblée nationale. Sa progression est désormais plus lente que celle des autres grands indices européens ou américains, alors qu'en 2023, elle était équivalente, voire supérieure. Au mois d'août, l'indice américain S&P 500 a progressé de 3,5 % et le Nasdaq de plus de 2,6 %.

Le mois d'août a également été marqué par de nouveaux records pour l'or. Le 20 août, l'once d'or a ainsi atteint 2 530,30 dollars. Sur un an, le cours de l'once d'or a progressé de plus de 4 %, et la hausse avoisine les 30 % sur deux ans. Le métal précieux est toujours soutenu par les achats des banques centrales, notamment celles des pays émergents, ainsi que par la persistance des tensions internationales.

Le baril de pétrole Brent s'est échangé à moins de 80 dollars au cours du mois d'août, contribuant ainsi à la désinflation. Le ralentissement de la croissance en Chine et les doutes concernant celle des États-Unis expliquent la faiblesse actuelle du cours du pétrole.



Le tableau de la semaine des marchés financiers

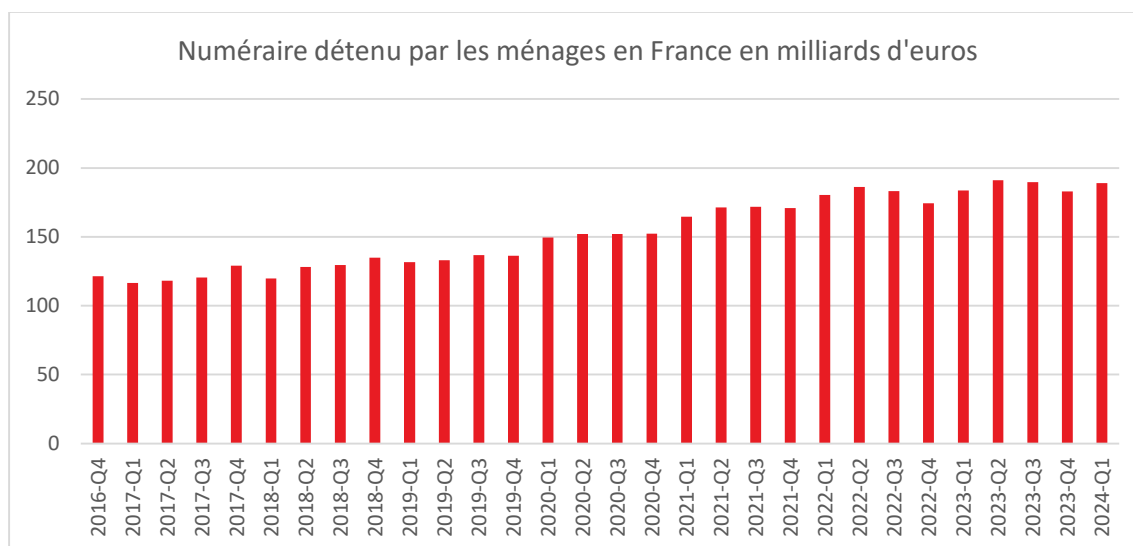
	Résultats 30 août 2024	Évolution sur la semaine	Résultats 29 déc. 2023	Résultats 30 déc. 2022
CAC 40	7 630,95	+0,71 %	7 543,18	6 471,31
Dow Jones	41 563,08	+0,40 %	37 689,54	33 147,25
S&P 500	5 648,40	-0,14 %	4 769,83	3839,50
Nasdaq Composite	17 713,62	-1,52 %	15 011,35	10 466,48
Dax Xetra (Allemagne)	18 907,66	+1,63 %	16 751,64	13 923,59
Footsie 100 (Royaume-Uni)	8 376,63	+0,63 %	7 733,24	7 451,74
Eurostoxx 50	4 957,98	+1,07 %	4 518,28	3792,28
Nikkei 225 (Japon)	38 647,75	+0,00 %	33 464,17	26 094,50
Shanghai Composite	2 842,21	-0,36 %	2 974,93	3 089,26
Taux OAT France à 10 ans	+3,020 %	+0,042 pt	+2,558 %	+3,106 %
Taux Bund allemand à 10 ans	+2,308 %	+0,068 pt	+2,023 %	+2,564 %
Taux Trésor US à 10 ans	+3,895 %	-0,018 pt	+3,866 %	+3,884 %
Cours de l'euro/dollar	1,1185	+1,46 %	1,1060	1,0697
Cours de l'once d'or en dollars	2 503,90	-0,05 %	2 066,67	1 815,38
Cours du baril de pétrole Brent en dollars	78,88	-0,29 %	77,13	84,08

Source : Cercle de l'Épargne



Le cash n'est pas mort

Au premier trimestre de cette année, les Français disposaient de près de 190 milliards d'euros en numéraire (pièces et billets). Ce montant était en légère baisse par rapport au quatrième trimestre 2024 (193 milliards d'euros). Avant la crise sanitaire, le montant de cash détenu était plus faible, s'élevant à 136 milliards d'euros au quatrième trimestre 2023. Cette volonté de conserver de l'argent liquide sous forme de billets et de pièces illustre la défiance des ménages face à la situation économique, d'autant qu'ils recourent de plus en plus au paiement sans contact pour leurs achats. La détention de liquide peut s'apparenter à une épargne de précaution. Une autre explication à cette augmentation du numéraire pourrait être le développement de l'économie informelle (paiement en liquide de certains travaux ou locations, par exemple).



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Un beau mois de juillet pour l'assurance vie

En juillet 2024, la collecte nette de l'assurance vie s'est élevée à 1,8 milliard d'euros, en baisse par rapport au mois de juin (2,6 milliards d'euros). L'année dernière, en 2023, l'assurance vie avait enregistré une décollecte de 819 millions d'euros. Le résultat de la collecte nette de l'assurance vie se situe au-dessus de la moyenne des dix dernières années (1,6 milliard d'euros). Le produit d'épargne préféré des Français a enregistré sa septième collecte nette positive consécutive.

Une collecte nette toujours portée par les unités de compte

Comme en juin, la collecte nette a été exclusivement portée par les unités de compte, avec une collecte nette de 2,8 milliards d'euros, contre une décollecte nette des fonds en euros de 1 milliard d'euros.

La collecte sur les sept premiers mois de l'année s'est élevée à +17,9 milliards d'euros, soit une hausse de +15,3 milliards d'euros par rapport à celle enregistrée l'année dernière sur la même période. De janvier à juillet, la décollecte nette pour les fonds en euros atteint 4,6 milliards d'euros, tandis que la collecte nette des unités de compte s'élève à 22,5 milliards d'euros.



16 milliards d'euros de cotisations en juillet

En juillet 2024, les cotisations ont atteint 16 milliards d'euros, contre 14,4 milliards d'euros en juin. Elles sont en hausse de 3,7 milliards d'euros par rapport à juillet 2023. Sur les sept premiers mois de l'année, la collecte brute a atteint 107,4 milliards d'euros, soit une hausse de 14 milliards d'euros sur un an. La collecte brute en fonds en euros est en forte augmentation (+19 % sur un an), témoignant de l'effet rendement sur le comportement des assurés. Les taux promotionnels ont incité les Français à investir ces derniers mois en fonds en euros. La collecte brute en unités de compte est également en hausse (+9 % sur sept mois). Les unités de compte ont bénéficié de 6,2 milliards d'euros de cotisations, représentant ainsi 38 % de la collecte brute. De janvier à juillet, la part des unités de compte dans la collecte brute globale est également de 38 %, en recul de deux points par rapport au taux constaté en 2023.

Des prestations toujours soutenues

Les prestations se sont élevées à 14,2 milliards d'euros en juillet 2024, contre 11,8 milliards d'euros en juin. En juillet 2023, elles s'étaient élevées à 13,1 milliards d'euros. Le niveau des prestations et des rachats reste important, ce qui montre que les ménages français n'hésitent pas à arbitrer entre leurs différents placements. Il y a indéniablement une gestion de l'assurance vie plus dynamique que par le passé. Le montant des prestations augmente également en raison du nombre plus élevé de décès (liquidation de contrats).

Un encours à plus de 1 950 milliards d'euros

L'encours atteint 1 956 milliards d'euros à fin juillet 2024, en hausse de +2,9 % sur un an.

L'assurance vie, une gestion de plus en plus dynamique

Malgré la succession de crises, l'assurance vie fait preuve d'une réelle résilience. Les incertitudes politiques n'ont pas eu d'impact sur la collecte de juillet.

Les résultats de l'assurance vie depuis le début de l'année traduisent bien son retour en grâce auprès des épargnants. Ces résultats confirment ceux de l'enquête 2024 Amphitéa – Cercle de l'Épargne, selon laquelle l'assurance vie a retrouvé, pour la première fois depuis 2016, la première place dans le classement des produits d'épargne les plus intéressants. Ces dernières années, le Livret A et l'investissement immobilier locatif avaient relégué l'assurance vie à la troisième place du podium.

En termes de comportements, les ménages reviennent sur les fonds en euros, incités par les taux plus élevés proposés par les assureurs. Dans le même temps, ils n'hésitent pas à s'alléger en fonds en euros, témoignant d'une mobilité accrue en ce qui concerne la gestion de leur patrimoine. Les rachats peuvent être liés à un changement d'allocation au sein de leurs contrats d'assurance vie ou donner lieu à des versements sur d'autres placements (immobilier, dépôts à terme, autres contrats d'assurance vie, etc.).



Le coût de la sortie de l'Union européenne pour le Royaume-Uni

Depuis le 1er janvier 2021, le Royaume-Uni n'est plus membre de l'Union européenne (UE). Les partisans du Brexit estimaient que cette décision permettrait de restaurer l'indépendance du Royaume, de réaliser des économies budgétaires, de maîtriser l'immigration et de stimuler une croissance économique plus forte. Trois ans et demi plus tard, les Travaillistes arrivant au pouvoir, quels premiers enseignements pouvons-nous tirer de la sortie de la Grande Bretagne de l'Union.

Le Brexit n'a pas accru les marges de manœuvre monétaires du Royaume-Uni en matière de fixation des taux d'intérêt et du taux de change, puisque le pays ne faisait pas partie de la zone euro. La démission de la Première ministre Liz Truss, dès octobre 2022, après la présentation d'un budget déséquilibré, en est une preuve. Les marchés ont sanctionné le Royaume-Uni d'autant plus sévèrement que ce dernier ne peut plus compter sur la solidarité européenne. Après la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, la Banque d'Angleterre a dû augmenter ses taux directeurs plus vigoureusement que la Banque centrale européenne en raison d'une inflation plus élevée outre-Manche que dans la zone euro. Cette inflation est à la fois due à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, et à celle des produits en provenance de l'Union européenne, désormais soumis à des droits de douane. La dépréciation de la livre sterling a également pénalisé l'économie britannique en renchérissant les importations.

Contrairement aux attentes des partisans du Brexit, le Royaume-Uni n'a pas vu ses exportations augmenter. Selon Datastream, entre 2020 et 2022, elles ont diminué tandis que les importations augmentaient. Le déficit commercial britannique a dépassé les 8 %, contre 5 % en 2015. Le taux de couverture entre exportations et importations est de 66 %, contre 90 % pour la France, elle-même confrontée à un déficit structurel de sa balance commerciale.

Les investissements des entreprises ont diminué depuis le Brexit, passant de 11 % à 9,8 % du PIB entre 2016 et 2023. La baisse est particulièrement marquée pour les investissements étrangers, qui sont passés de 7 à 4 % du PIB sur la même période. Les entreprises étrangères se détournent du Royaume-Uni, qui n'est plus une porte d'entrée vers l'Union européenne et dont les produits sont soumis à des droits de douane à leur entrée dans ce marché.

Les ménages britanniques ont accru leur épargne depuis le Brexit, une tendance également observée sur le Vieux Continent. De 2016 à 2023, le taux d'épargne est passé de 8 à 12 % du revenu disponible brut au Royaume-Uni. En revanche, l'investissement des ménages dans l'immobilier n'a pas diminué, contrairement à ce qui a été observé dans la zone euro. Il est resté stable autour de 5 % du PIB.

En ce qui concerne l'immigration, le Brexit n'a pas entraîné de baisse, mais au contraire une augmentation. L'immigration nette représentait 1,1 % de la population totale en 2023, contre 0,5% en 2016. Les flux migratoires nets en provenance des pays hors UE sont passés de 200 000 en 2017 à 750 000 en 2023, tandis que ceux en provenance



de l'UE ont chuté de 300 000 à -100 000. Des milliers d'emplois hautement qualifiés, notamment dans le secteur financier, ont été supprimés.

Alors qu'entre 2010 et 2016, le Royaume-Uni enregistrait une croissance supérieure à celle de la zone euro, la tendance s'est inversée depuis. Le pays a connu une récession en 2023 avant de renouer avec la croissance en 2024. Avec un niveau d'inflation inconnu depuis 30 ans entre 2022 et 2023, la population britannique a subi une baisse sensible de son pouvoir d'achat, ce qui a contribué à la défaite du Parti conservateur aux élections législatives de juillet dernier.

Moins de quatre ans plus tard, la facture du Brexit apparaît élevée. Il a entraîné une réduction de la croissance du PIB britannique d'environ 5,5 % par rapport à ce qu'elle aurait été si le pays était resté dans l'Union européenne. Selon le FMI, le Royaume-Uni pourrait connaître une croissance faible dans les prochaines années, devenant potentiellement l'une des économies les moins performantes au sein de l'OCDE. Le déficit de croissance a contribué à l'augmentation du déficit public qui dépasse désormais 5 % du PIB, tandis que la dette publique approche les 100 % du PIB. Les échanges commerciaux du Royaume-Uni ont également souffert du Brexit : les exportations vers l'Union européenne ont baissé de 9 %, et les importations de 18 % par rapport aux niveaux de 2019. La diminution des investissements des entreprises est inquiétante car elle pèsera sur la croissance des prochaines années. Cette dernière sera également handicapée par les pénuries de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les salariés les plus qualifiés.

La pente de la courbe des taux d'intérêt est-elle toujours un indicateur avancé ?

La pente de la courbe des taux d'intérêt mesure l'évolution entre le taux d'intérêt de la banque centrale et le taux d'intérêt à 10 ans sur la dette publique, ainsi qu'entre le taux d'intérêt à 2 ans et le taux d'intérêt à 10 ans sur la dette publique. De nombreux investisseurs pensent encore qu'elle est un indicateur avancé fiable de la croissance future du PIB. Cependant, depuis les années 2010, cette relation a été remise en question. Est-ce la conséquence de la politique monétaire non conventionnelle mise en œuvre après la crise financière de 2008 ou bien est-ce dû à la crédibilité accrue des banques centrales ? Dans le premier cas, la pente de la courbe des taux reprendra prochainement toute son importance avec la normalisation de la politique monétaire ; dans le second, elle perdra son statut d'indicateur avancé.

Pour de nombreux analystes financiers, la pente de la courbe des taux d'intérêt reste un indicateur avancé de la croissance future. Aux États-Unis, la pente de la courbe des taux d'intérêt est calculée comme l'écart entre le taux d'intérêt à 10 ans sur la dette publique et soit le taux d'intérêt des Fed Funds, soit le taux d'intérêt à 2 ans sur la dette publique depuis 1970. Cette courbe peut bien entendu être calculée pour chaque pays en prenant en compte les obligations souveraines de référence.

La mécanique sous-tendant cette corrélation est la suivante : une forte croissance anticipée conduit à prévoir de l'inflation, ce qui entraîne une hausse des taux d'intérêt à long terme. Des années 1970 à 2000, une corrélation positive a été constatée entre la pente de la courbe des taux d'intérêt et la croissance future. Dans les années 1970 et 1980, cette corrélation était observée avec la croissance à un an. Dans les années 1990 et 2000, le décalage temporel s'allonge progressivement jusqu'à près de 2 ans (10



trimestres). À partir des années 2010, la corrélation disparaît. Après la crise de 2008, les banques centrales sont intervenues massivement pour influencer la pente des taux afin d'éviter la déflation. En abaissant leurs taux directeurs et en procédant à d'importants rachats d'obligations, elles ont contribué à faire baisser les taux longs, au point que pour certains pays, ces taux sont devenus négatifs. Ces actions ont perturbé la relation entre taux d'intérêt, inflation et croissance. Logiquement, le retour à des politiques monétaires plus traditionnelles devrait restaurer la pente des taux en tant qu'indicateur avancé. Cependant, la disparition de la corrélation peut également s'expliquer par une crédibilité accrue des banques centrales dans leur lutte contre l'inflation. Depuis 1980, celles-ci ont mis en place des politiques drastiques pour empêcher le retour de la stagflation qui avait marqué l'économie mondiale durant les années 1970. Malgré la vague inflationniste générée par l'épidémie de covid et par la guerre en Ukraine, l'inflation anticipée demeure faible, les swaps d'inflation à 10 ans évoluent actuellement entre 2 et 2,5 %.

La pente des taux ne semble plus être un indicateur avancé de la croissance économique comme c'était le cas dans les années 1960 et 1970. L'indépendance des banques centrales et leur politique de lutte contre l'inflation expliquent sans nul doute ce changement.



CONJONCTURE

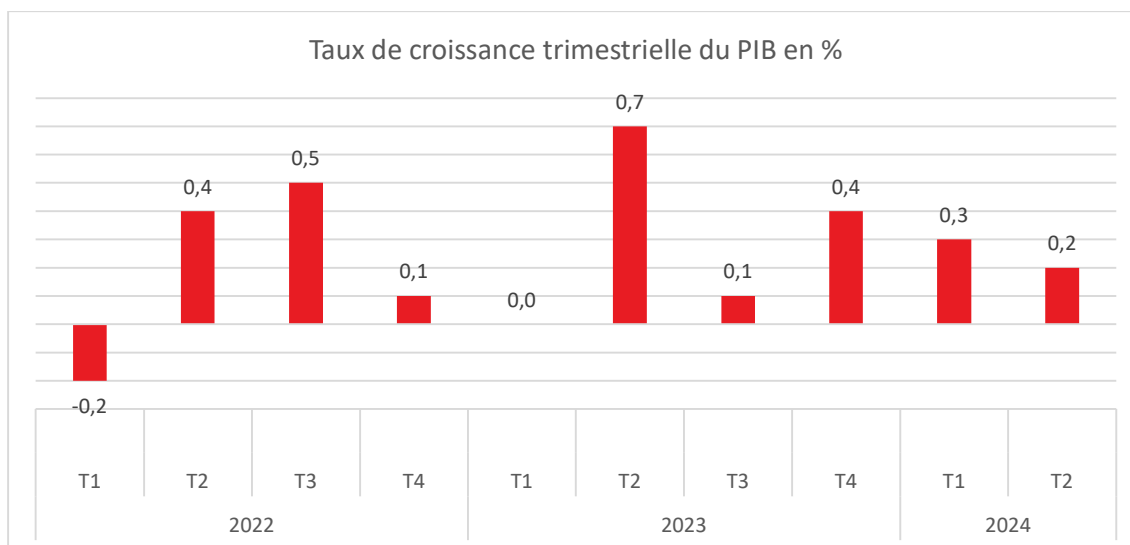
Deuxième trimestre, une croissance plus faible qu'initialement annoncée

L'INSEE a révisé à la baisse de 0,1 point sa première estimation de la croissance en France pour le deuxième trimestre 2024. Le PIB n'a augmenté que de 0,2 % entre avril et juin 2024. Durant ce trimestre, les ménages ont privilégié l'épargne plutôt que la consommation.

Léger ralentissement de la croissance au deuxième trimestre

Après une augmentation de 0,3 % au premier trimestre, le PIB n'a progressé que de 0,2 % au deuxième trimestre. La consommation des ménages s'est légèrement améliorée, avec une hausse de 0,1 % après une baisse de 0,1 % au premier trimestre 2024, soutenue par une augmentation de la consommation de services (+0,5 % après +0,3 %). En revanche, la consommation de biens est restée stable (+0,0 % après -0,1 %). La consommation alimentaire a poursuivi sa baisse (-1,6 % après -0,1 %), tandis que celle en gaz et électricité a connu une forte hausse (+3,0 % après +0,2 %).

La formation brute de capital fixe (FBCF) a continué de diminuer au deuxième trimestre 2024 (-0,4 % après -0,5 %), principalement en raison du recul des investissements dans la construction (-0,9 % après -1,0 %) et les biens d'équipement (-2,7 % après -1,0 %). La consommation publique a ralenti (+0,4 % après +0,6 %). Au total, la contribution de la demande intérieure finale hors stocks à la croissance du PIB est restée nulle ce trimestre, comme au trimestre précédent. Les exportations ont légèrement augmenté au deuxième trimestre 2024 (+0,4 % après +0,6 %), bénéficiant notamment de la livraison de matériels de transport. Quant aux importations, elles ont légèrement progressé (+0,1 % après -0,4 %). Globalement, la contribution du commerce extérieur à l'évolution du PIB est positive au deuxième trimestre 2024 (+0,1 point après +0,3 point). La contribution des variations de stocks à l'évolution du PIB est restée nulle ce trimestre, comme au trimestre précédent.



Cercle de l'Épargne – données INSEE



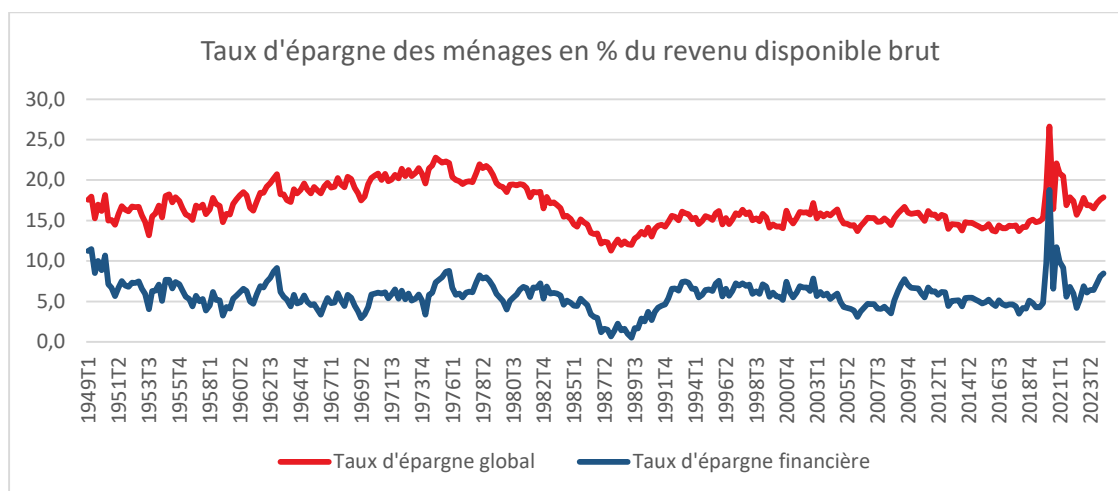
Pouvoir d'achat en légère hausse

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages en euros courants a augmenté de 0,6 % au deuxième trimestre, après une hausse de 1,6 % au trimestre précédent. Les prestations sociales ont progressé de 0,8 % après une augmentation de 2,8 % au premier trimestre, cette dernière étant principalement due à la revalorisation des retraites de base. En revanche, la masse salariale perçue par les ménages a connu une croissance plus rapide (+0,7 % après +0,4 %). L'emploi salarié a augmenté de 0,1 %, comme au trimestre précédent, tandis que les salaires ont progressé de 0,6 % après une hausse de 0,3 %. Les impôts versés par les ménages ont augmenté de 0,7 %, contre 2,3 % au trimestre précédent.

En tenant compte de l'évolution des prix, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a augmenté de 0,3 %, après une hausse de 0,5 % au premier trimestre. Mesuré par unité de consommation, pour être ramené à un niveau individuel, il a progressé de 0,2 % après une hausse de 0,4 %.

Hausse du taux d'épargne

Le taux d'épargne des ménages a continué d'augmenter, passant de 17,6 % à 17,9 % du revenu disponible brut entre le premier et le deuxième trimestre.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Nombre d'heures de travail stable

Le nombre total d'heures travaillées est resté quasi stable au deuxième trimestre 2024 (+0,1 % après 0,0 % au trimestre précédent). L'emploi total continue de progresser (+0,1 % après +0,1 %), tandis que le nombre d'heures travaillées par emploi a légèrement reculé (-0,1 % après -0,1 %).



Taux de marge des sociétés non financières en net recul

Au deuxième trimestre 2024, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) s'est établi à 30,8 % de la valeur ajoutée, contre 31,7 % au trimestre précédent, soit une baisse de 0,8 point. Ce recul s'explique en grande partie par la baisse du prix de la valeur ajoutée, notamment dans les secteurs énergétiques, ainsi que par la hausse des salaires réels.

Réduction du besoin de financement des administrations publiques

Au deuxième trimestre 2024, le besoin de financement des administrations publiques (APU) a diminué de 0,1 point de PIB, s'établissant à 5,5 % du PIB, contre 5,6 % au premier trimestre 2024.

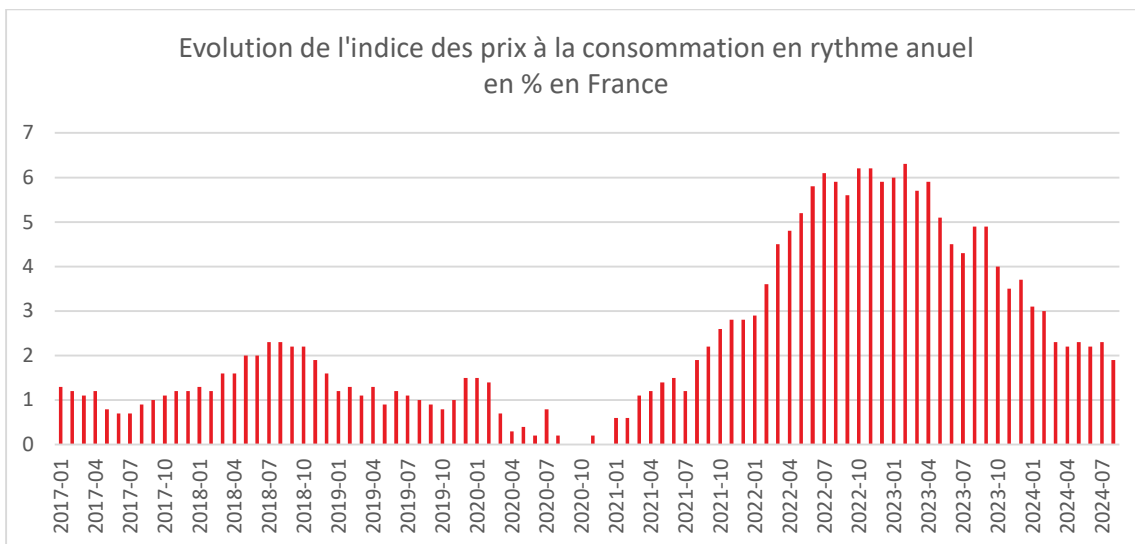
La croissance française reste fragile, en grande partie à cause de l'attentisme des ménages, qui continuent de privilégier l'épargne à la consommation. Les incertitudes politiques et internationales alimentent cette prudence. La dégradation du taux de marge des entreprises est préoccupante, car elle pourrait entraîner une hausse des défaillances. Toutefois, le troisième trimestre pourrait être marqué par une augmentation du PIB, soutenue par l'effet des Jeux Olympiques. La baisse des taux d'intérêt pourrait également encourager une reprise de l'investissement en fin d'année. Avec le recul de l'inflation, les ménages pourraient augmenter leurs dépenses de consommation dans les mois à venir.

L'inflation sous la barre des 2 % en France

Pour la première fois depuis août 2021, l'inflation repasse sous la barre des 2 %. En effet, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois par l'INSEE, les prix à la consommation auraient augmenté de 1,9 % en août 2024 sur un an, après une hausse de 2,3 % en juillet. Cette baisse de l'inflation s'expliquerait principalement par le net ralentissement des prix de l'énergie. Sur un an, la progression des prix de l'électricité ralentirait, tandis que les prix des produits pétroliers seraient en baisse. En revanche, les prix des services, notamment dans les secteurs de l'hébergement et des transports, accéléreraient sur un an. Les prix de l'alimentation, des produits manufacturés et du tabac évolueraient, quant à eux, au même rythme ou presque qu'au mois précédent.

Sur un mois, les prix à la consommation auraient augmenté de 0,6 % en août 2024, après une hausse de 0,2 % en juillet. Les prix des produits manufacturés seraient en hausse, tirés par l'augmentation des prix de l'habillement et des chaussures, liée à la fin des soldes d'été. Les prix de l'alimentation et des services, notamment ceux de l'hébergement et des transports, augmenteraient également. À l'inverse, les prix de l'énergie diminueraient sur un mois, tandis que les prix du tabac resteraient stables.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 2,2 % en août 2024, après une hausse de 2,7 % en juillet. Sur un mois, il augmenterait de 0,6 %, après une hausse de 0,2 % le mois précédent.



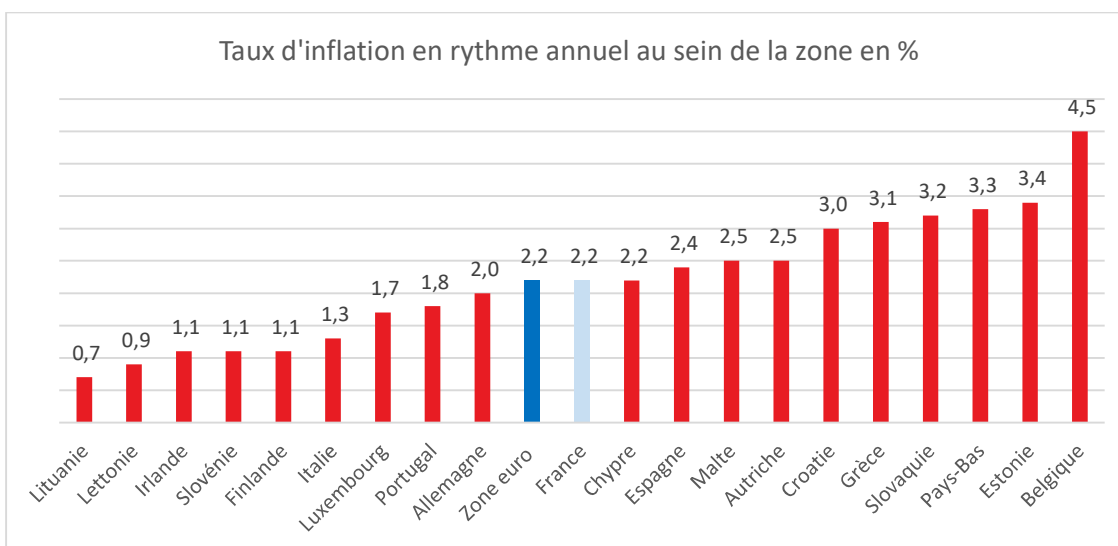
Cercle de l'Épargne – données INSEE

Baisse de l'inflation en zone euro

Le taux d'inflation annuel de la zone euro a été estimé par Eurostat à 2,2 % en août 2024, contre 2,6 % en juillet.

En ce qui concerne les principales composantes de l'inflation dans la zone euro, les services devraient enregistrer le taux annuel le plus élevé en août (4,2 %, contre 4,0 % en juillet), suivis de l'alimentation, des boissons alcoolisées et du tabac (2,4 %, contre 2,3 % en juillet), des biens industriels hors énergie (0,4 %, contre 0,7 % en juillet) et de l'énergie (-3,0 %, contre 1,2 % en juillet).

Le taux d'inflation le plus faible a été constaté en Lituanie, tandis que le taux le plus élevé a été observé en Belgique. La France se situe dans la moyenne de la zone euro.

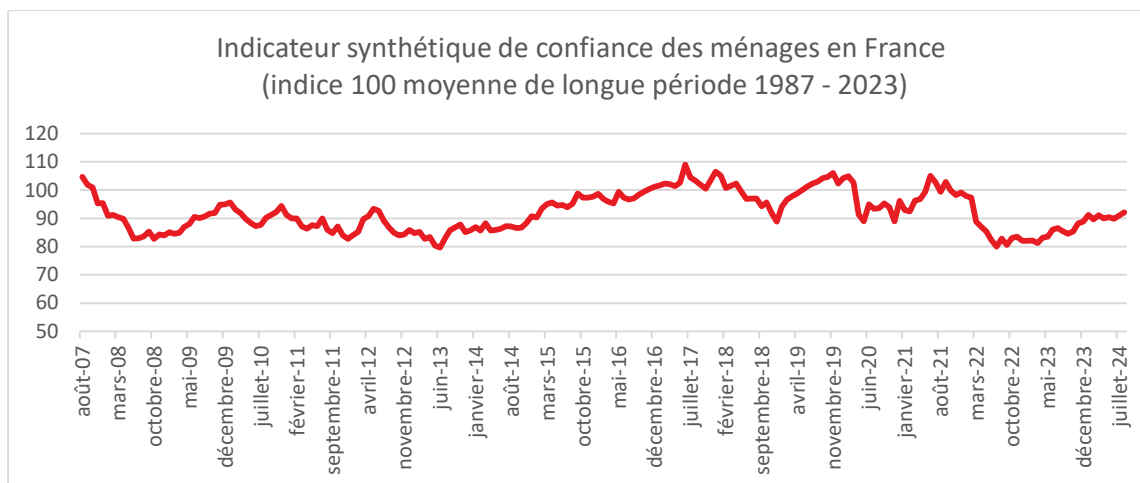


Cercle de l'Épargne – données Eurostat



Léger regain de confiance pour les ménages en France en août

En août, la confiance des ménages en France concernant la situation économique s'améliore tout en restant faible. À 92, l'indicateur de l'INSEE qui la synthétise augmente d'un point, comme en juillet, atteignant ainsi un sommet depuis le début de la guerre en Ukraine. Cependant, il reste bien en dessous de sa moyenne de longue période (100 entre janvier 1987 et décembre 2023).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

En août, l'opinion des ménages sur leur situation financière personnelle, passée et future, demeure stable par rapport au mois précédent. Le solde d'opinion des ménages relatif à leur situation financière passée diminue d'un point, tandis que celui relatif à leur situation financière future augmente d'un point. Ces deux soldes restent en dessous de leur moyenne de longue période. La proportion de ménages estimant qu'il est opportun de faire des achats importants augmente légèrement. Le solde associé gagne un point mais reste néanmoins bien en dessous de sa moyenne de long terme. Par ailleurs, la proportion de ménages estimant qu'il est opportun d'épargner est en hausse. Le solde d'opinion correspondant gagne deux points après en avoir perdu quatre en juillet 2024. Il reste nettement au-dessus de sa moyenne de longue période. En revanche, l'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne actuelle se dégrade légèrement, avec un solde correspondant qui perd deux points. Celui relatif à leur capacité d'épargne future reste inchangé par rapport au mois précédent. Ces deux soldes se situent bien au-dessus de leur moyenne de longue période.

La désinflation commencerait à se faire ressentir. La part des ménages estimant que les prix accéléreront au cours des douze prochains mois diminue fortement. Le solde d'opinion associé perd six points et reste bien en dessous de sa moyenne de longue période. De plus, la part des ménages qui considèrent que les prix ont fortement augmenté au cours des douze derniers mois recule pour le sixième mois consécutif. Le solde d'opinion associé perd quatre points en août, mais reste néanmoins bien au-dessus de sa moyenne de longue période. En conséquence, les ménages sont plus sereins concernant l'évolution de leur pouvoir d'achat. L'opinion des ménages sur le niveau de vie en France, passé et futur, s'améliore nettement. Le solde d'opinion relatif à l'évolution passée gagne quatre points, et celui correspondant à l'évolution future en



gagne cinq. Ces deux soldes restent néanmoins très en dessous de leur moyenne de longue période.

En août, les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage sont stables. Le solde correspondant demeure en dessous de sa moyenne de longue période.

Après la mondialisation, la « slowbisation »

Les exportations de marchandises des pays du G20 ont, selon l'OCDE, stagné au cours du deuxième trimestre 2024. Au trimestre précédent, elles avaient progressé de 1,7 %. Ce ralentissement des échanges est en grande partie imputable à la diminution des exportations des États de l'Union européenne (UE), qui ont reculé de 0,9 %, en raison notamment de la baisse des ventes allemandes.

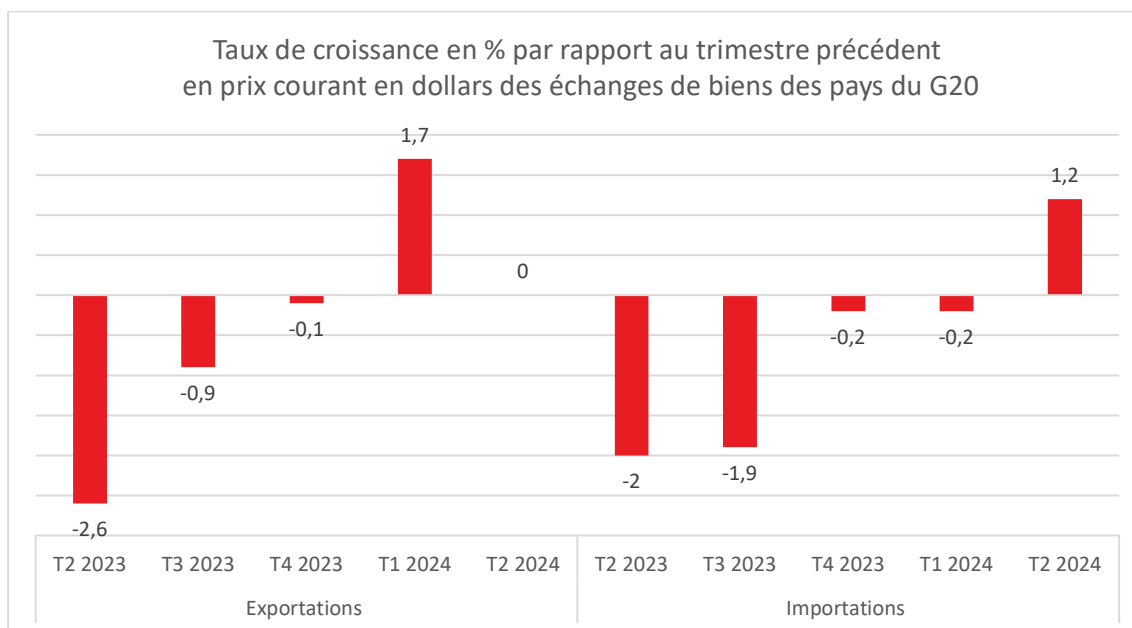
Selon Eurostat, bien que la zone euro ait continué à engranger des excédents commerciaux (107,5 milliards d'euros) au cours du premier semestre de l'année, elle enregistre, au premier trimestre 2024, une diminution de ses ventes de biens vers le reste du monde de 0,8 % (1 430 milliards d'euros) par rapport à la même période de 2023. De leur côté, les importations ont baissé de 8,4 % (1 322 milliards d'euros).

Les États-Unis compensent en partie la faiblesse des pays européens au sein du G20. Les importations américaines, notamment de biens d'équipement tels que les équipements électriques, ont augmenté de 2,6 % au deuxième trimestre. Le Royaume-Uni a également fortement accru ses importations au deuxième trimestre, avec une hausse de 8,3 %, grâce à l'achat de machines et de matériel de transport. Il en est de même pour le Brésil (+10,9 %), la Corée du Sud (+2,2 %) et la Chine (+1,8 %).

En ce qui concerne les exportations, l'Argentine (+5,2 %), la Corée du Sud (+2,7 %) et la Chine (+2 %) ont enregistré les meilleurs résultats au sein du G20. L'Asie de l'Est a réussi à maintenir un haut niveau d'exportations pour les automobiles, les semi-conducteurs et les équipements de haute technologie. À l'inverse, les exportations du Japon ont diminué de 2,1 %, en partie en raison de la fermeture d'une importante usine automobile.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) souligne que le ralentissement des échanges mondiaux de biens s'explique par les tensions entre la Chine et les États-Unis ainsi que par la multiplication des risques géopolitiques. Les relations de plus en plus tendues entre la Chine et les États-Unis, mais aussi entre l'Union européenne et la Chine, pèsent sur les échanges. Ces derniers sont également freinés par la faiblesse de la croissance dans la zone euro et en Chine.

Au-delà des considérations conjoncturelles, le processus de mondialisation des années 1990-2010 semble s'être interrompu, comme en témoignent les dernières évaluations de la société de conseil économique Oxford Economics. Une hausse de 1 % du PIB mondial est désormais associée à une augmentation de 0,8 % à 0,9 % du commerce mondial de biens, contre près de 2 % observés juste avant la grande crise financière de 2008. De tels niveaux n'avaient plus été constatés depuis la Grande Dépression des années 1930.

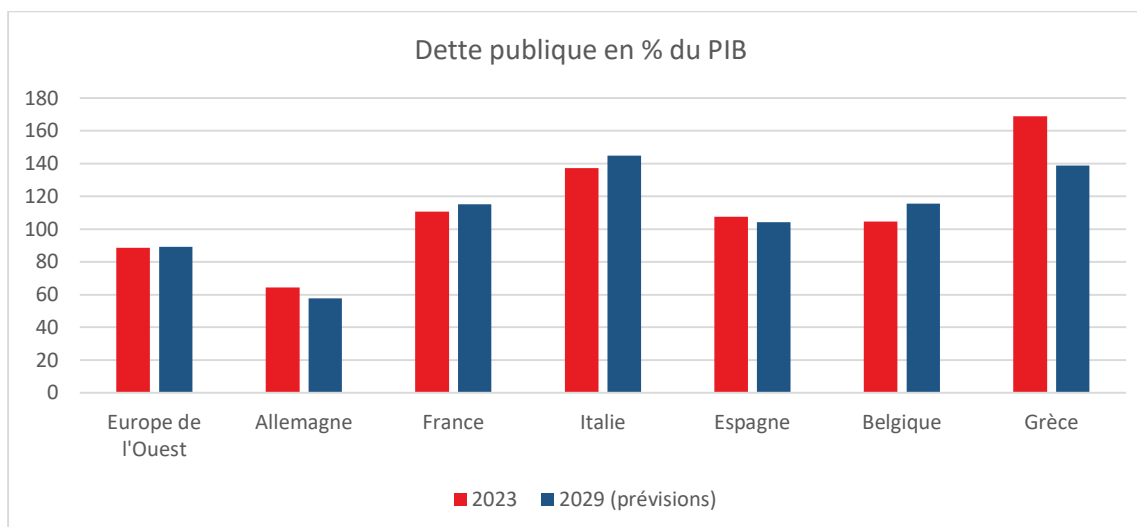


Cercle de l'Épargne – données OCDE

Dettes publiques, l'Europe sous pression

Plus de dix ans après la crise des dettes souveraines qui a touché l'Union européenne, et plus particulièrement la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, une nouvelle crise de même nature est-elle possible ? Une note publiée le 23 août sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI) par huit économistes du département Europe de l'institution souligne que la situation européenne en matière de finances publiques pourrait rapidement devenir alarmante.

Les économistes du FMI mettent en avant la détérioration des perspectives de stabilisation de l'endettement dans la plupart des pays européens. Au cours des quatre dernières années, l'endettement moyen en Europe a augmenté de 7,6 points de pourcentage du PIB. Pour les six prochaines années, ils prévoient que les déficits primaires devraient rester élevés compte tenu de l'évolution des dépenses publiques. Ces déficits, combinés à une faible croissance, devraient entraîner une augmentation de la dette publique. En moyenne, en 2029, la dette publique des pays européens développés (Europe de l'Ouest) s'établirait à 89,1 % du PIB, contre 88,5 % en 2023. Pour les pays d'Europe émergente, le taux d'endettement passerait sur la même période de 40,3 % à 46,8 % du PIB.



Cercle de l'Épargne – données FMI

Pour les auteurs de l'étude, l'aggravation de la dette publique est en grande partie imputable à « des déficits primaires plus élevés » (hors service de la dette). Pour l'ensemble de l'Europe, les dettes publiques devraient se stabiliser, voire reculer, grâce à une réduction des déficits primaires autour de 1 % ou même 0 % du PIB. Néanmoins, dans certains pays comme la Belgique, la France et l'Italie, la maîtrise de la dette ne serait pas assurée.

Compte tenu du risque d'emballement des dettes en Europe, le FMI recommande « une consolidation budgétaire plus importante et plus ciblée que celle envisagée dans le cadre des politiques actuelles des autorités ». La France est particulièrement pointée du doigt dans le rapport du FMI. Pour stabiliser la dette publique à partir de 2024, le pays devrait ramener son déficit primaire à 1 % du PIB, sachant que ce déficit devrait s'élever à 2,8 % en 2024 et à 1 % en 2025. Si la France souhaite stabiliser sa dette à partir de 2029, il lui faut réduire son déficit primaire à seulement 0,7 % du PIB. Selon les économistes du FMI, la dette publique française pourrait dépasser 115 % du PIB en 2029, contre 110,6 % en 2023.

La Belgique et le Royaume-Uni sont également confrontés à un problème de maîtrise de leur dette publique. Ces pays devraient atteindre respectivement 115,6 % et 110,1 % du PIB en 2029. L'Italie reste aussi en tension financière. Elle a été placée, comme la France, en procédure de déficit excessif. Malgré ses efforts d'assainissement budgétaire, qui ont conduit à un excédent primaire, sa dette publique pourrait augmenter d'ici 2029 et dépasser 145 % du PIB. À l'inverse, des pays comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Allemagne devraient réussir à réduire leur endettement public d'ici à 2029.

L'aggravation de la dette publique est en partie imputable à la faible croissance du PIB. Les prévisions de croissance du FMI pour presque tous les pays européens ont été optimistes ces dernières années pour de nombreux pays européens conduisant à des révisions à la hausse du poids des dettes publiques au sein du PIB. La diminution de la productivité et le déclin démographique compromettent les capacités d'atteindre une croissance élevée en Europe. Les États sont également confrontés à des besoins



importants en matière de dépenses publiques : vieillissement de la population (retraites et santé), sécurité extérieure et transition écologique. Ces coûts ne sont généralement pas encore pleinement pris en compte dans les projections budgétaires. Selon la note du FMI, la hausse des dépenses publiques pourrait atteindre 5,5 % du PIB par an d'ici à 2050 pour les pays européens avancés, et environ 8,5 % du PIB pour les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est. La dette publique n'a pas fini de préoccuper les gouvernements et les investisseurs.

Une stabilisation de l'emploi salarié en France

Après une forte augmentation entre 2021 et 2023, le nombre d'emplois tend à se stabiliser. Au deuxième trimestre 2024, selon l'INSEE, l'emploi salarié en France a légèrement diminué avec une perte de 12 900 emplois, après une augmentation de 0,3 % au premier trimestre 2024 (+78 600 emplois). Le nombre total d'emplois reste cependant supérieur de 0,5 % à son niveau d'un an auparavant, soit une augmentation de 131 600 emplois, et dépasse de 5,1 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, ce qui représente 1,3 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance.

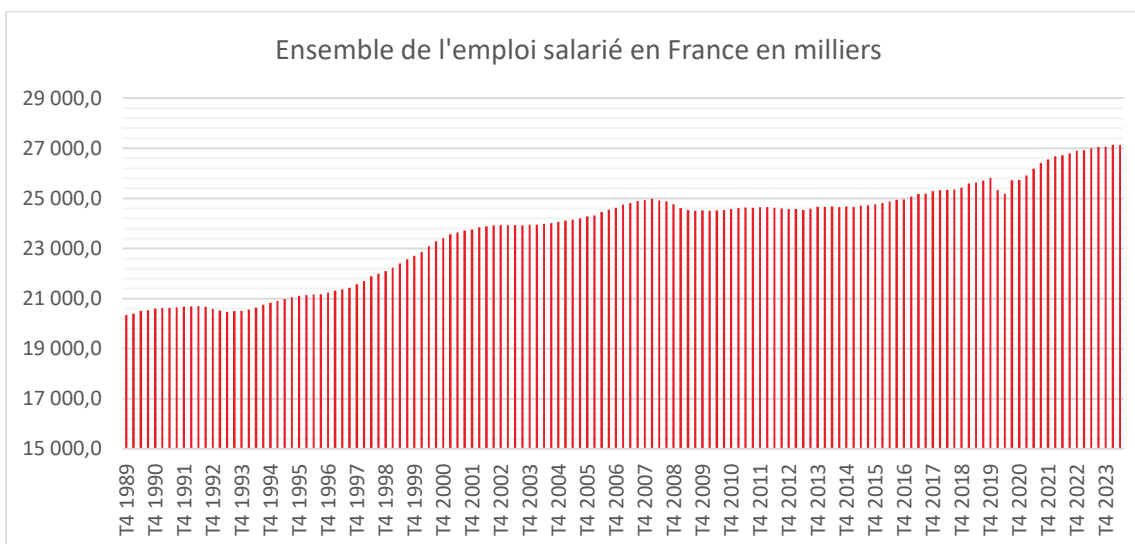
L'emploi salarié dans le secteur privé a reculé de 0,1 % au deuxième trimestre 2024, soit une perte de 28 500 emplois, après une augmentation de 0,3 % (+57 500 emplois) au premier trimestre. Il se situe ainsi 0,3 % au-dessus de son niveau du deuxième trimestre 2023 (+60 700 emplois) et 5,8 % au-dessus de son niveau de fin 2019 (+1,1 million d'emplois). En revanche, l'emploi salarié dans la fonction publique a augmenté de 0,3 % (+15 600 emplois) après une hausse de 0,4 % (+21 000 emplois) au trimestre précédent. Sur un an, cela représente une augmentation de 1,2 % (+70 800 emplois), et de 3,0 % depuis son niveau d'avant-crise (+200 000 emplois).

Maintien des créations d'emplois pour les seniors

Au deuxième trimestre 2024, l'emploi salarié privé continue d'augmenter nettement pour les seniors. Sur un an, il progresse de 3,3 % pour les personnes de 55 ans et plus, soit une augmentation de 121 100 emplois. En revanche, il recule pour les moins de 30 ans, revenant à son niveau d'un an auparavant. Il diminue également légèrement pour les personnes d'âge intermédiaire, avec une baisse de 0,5 % sur un an pour les 30-54 ans, soit une perte de 60 100 emplois.

Le ralentissement de l'emploi salarié privé au deuxième trimestre s'explique principalement par la baisse des contrats à durée déterminée (CDD, hors alternance) et de l'intérim. Sur un an, le nombre d'emplois en CDD a diminué de 2,2 % (-40 900 emplois) et celui de l'intérim de 6,4 % (-50 400 emplois). À l'inverse, les emplois à durée indéterminée (CDI) sont en hausse de 0,6 % (+110 600 emplois), tout comme ceux de l'alternance qui progressent de 3,7 % (+37 700 emplois). Depuis fin 2019, 900 000 emplois en CDI et 400 000 emplois en alternance ont été créés.

Au deuxième trimestre 2024, l'emploi salarié privé est quasi stable pour les femmes (-0,1 %) et diminue légèrement pour les hommes (-0,2 %). Sur un an, malgré les reculs dans l'intérim et la construction, des secteurs majoritairement masculins, l'emploi salarié progresse plus fortement pour les femmes (+0,5 %) que pour les hommes (+0,1 %).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Au deuxième trimestre 2024, l'emploi intérimaire connaît une baisse significative de 2,2 %, après un recul de 0,5 % au trimestre précédent (soit une perte de 16 200 emplois, après une diminution de 3 900 emplois). L'emploi intérimaire se situe ainsi 6,4 % en dessous de son niveau du deuxième trimestre 2023, ce qui représente une perte de 50 400 emplois, et 5,0 % en dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire, soit une diminution de 39 000 emplois.

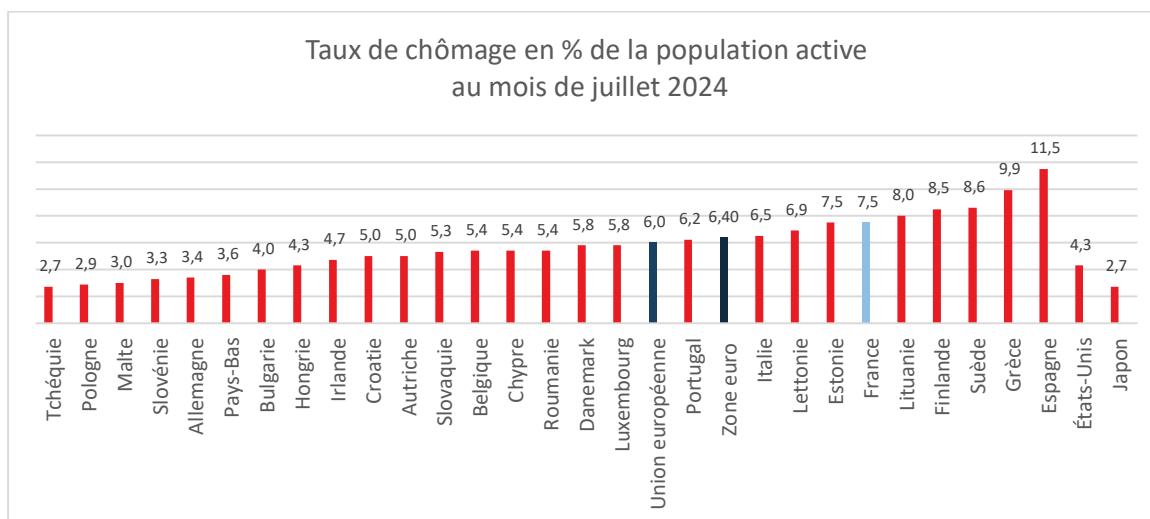
Dans le secteur agricole, l'emploi salarié diminue de 2,2 % au deuxième trimestre 2024 (soit une perte de 6 900 emplois) et de 2,0 % sur un an. L'emploi salarié industriel (hors intérim) est quasi stable avec une hausse de 0,1 % (soit 4 700 emplois supplémentaires), après neuf trimestres consécutifs de croissance. Il dépasse son niveau d'il y a un an de 1,0 % et celui d'avant-crise de 2,7 %. Dans le secteur de la construction, l'emploi salarié hors intérim diminue de 0,6 % au deuxième trimestre 2024, après une baisse de 0,5 % au trimestre précédent (soit une perte de 10 000 emplois après 8 100 emplois perdus). Le nombre d'emplois dans ce secteur est en recul de 1,6 % par rapport à l'année précédente, mais reste 5,4 % au-dessus de son niveau de fin 2019.

Dans le secteur tertiaire marchand hors intérim, l'emploi salarié se stabilise au deuxième trimestre 2024, avec une légère diminution de 2 000 emplois, après une augmentation de 0,4 % au premier trimestre 2024 (+51 000 emplois). Il dépasse de 0,6 % son niveau du deuxième trimestre 2023 (+77 700 emplois) et de 7,5 % son niveau d'avant la crise sanitaire, soit une augmentation de 900 000 emplois. Au sein de ce secteur, l'emploi salarié recule dans l'hébergement-restauration (-6 600 emplois) et dans le commerce (-5 100 emplois), mais progresse dans les services aux entreprises hors intérim (+5 700 emplois) et dans les services aux ménages (+5 600 emplois).



Chômage en baisse en zone euro au mois de juillet

En juillet 2024, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro était de 6,4 %, selon Eurostat, en baisse par rapport au taux de 6,5% enregistré en juin 2024 et au taux de 6,6% en juillet 2023. Le taux de chômage de l'Union européenne (UE) était de 6,0 % en juillet 2024, stable par rapport aux taux enregistrés en juin 2024 et en juillet 2023. Eurostat estime qu'en juillet 2024, 13,108 millions de personnes étaient au chômage dans l'UE, dont 10,990 millions dans la zone euro. En juillet 2024, 2,818 millions de jeunes (de moins de 25 ans) étaient au chômage dans l'UE, dont 2,263 millions dans la zone euro. Le taux de chômage des jeunes s'est établi à 14,5 % dans l'UE, en baisse par rapport au taux de 14,6 % enregistré en juin 2024, et à 14,2 % dans la zone euro, en baisse par rapport au taux de 14,4% enregistré le mois précédent. La Tchéquie, la Pologne, Malte et l'Allemagne étaient en situation de plein emploi en juillet. La France, en revanche, reste au-dessus de la moyenne européenne en matière de chômage.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat



La mutation de l'industrie agroalimentaire

Le secteur de l'alimentation connaît un processus de concentration marqué par des acquisitions dont les montants se chiffrent en milliards de dollars. Le 14 août dernier, la multinationale Mars a annoncé le rachat de Kellanova, fabricant notamment des chips Pringles, pour 36 milliards de dollars. En novembre dernier, Smucker's, un fournisseur de confitures et de beurres de cacahuètes, a repris Hostess Brands, qui commercialise des gâteaux apéritifs et des produits sucrés, pour 6 milliards de dollars.

L'agroalimentaire constitue un secteur dynamique avec une forte valorisation. Les dix plus grandes entreprises occidentales de produits alimentaires emballés et de boissons ont une capitalisation boursière combinée d'environ 1 000 milliards de dollars. Leur marge d'exploitation moyenne l'an dernier était de 17 %. Malgré la vague inflationniste, les ventes progressent de 5 % par an. La demande croissante dans les pays en développement soutient cette croissance. Près de la moitié des revenus de Coca-Cola provient déjà de marchés extérieurs à l'Occident. La banque HSBC estime que la demande alimentaire mondiale augmentera de plus de 40 % d'ici 2040. L'industrie agroalimentaire doit néanmoins faire face à plusieurs menaces, dont une des plus importantes est liée aux effets sur la santé des produits qu'elle commercialise. Un nombre croissant de recherches suggère que les produits alimentaires transformés favorisent non seulement l'obésité mais aussi diverses maladies.

L'essor de l'industrie agroalimentaire actuelle remonte aux innovations du XIX^e siècle. La pasteurisation et la mise en conserve ont contribué à rendre la nourriture abondante, sûre et facile à utiliser. L'industrialisation des processus a permis de multiplier le nombre de produits disponibles à des coûts de plus en plus faibles. Un paquet de chips est fabriqué sur une chaîne où les pommes de terre sont coupées en tranches, cuites, assaisonnées, arrosées de conservateurs et de colorants, puis scellées dans un sac avec de l'azote pour éviter qu'elles ne s'abîment. Le processus prend environ 30 minutes. Pour écouler des volumes de plus en plus élevés de produits, les entreprises ont recours à un marketing axé sur le plaisir. La phrase de Molière, reprenant Socrate, « *il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger* » n'est plus de mise dans les pays occidentaux. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'apport calorique quotidien moyen des habitants des pays riches a augmenté d'un cinquième depuis les années 1960, pour atteindre 3 500 calories, bien au-delà de leurs besoins (2 600 à 2 800). D'ici la fin de cette décennie, près de la moitié de la population mondiale pourrait être obèse ou en surpoids.

Face aux problèmes de l'obésité, un nombre croissant de consommateurs, en particulier aux États-Unis, ont recours à des médicaments pour perdre du poids, comme le Wegovy du laboratoire danois Novo Nordisk et le Zepbound du laboratoire américain Eli Lilly. Pour le moment, le prix élevé de ces médicaments et la nécessité de pratiquer des injections hebdomadaires limitent leur accès. Mais leur utilisation devrait augmenter au fur et à mesure de la montée de la concurrence. Les versions sous forme de comprimés devraient, par ailleurs, prochainement simplifier leur usage. L'effet de ces médicaments sur la consommation alimentaire pourrait être significatif. Une analyse réalisée par le cabinet d'études Grocery Doppio révèle que les utilisateurs réduisent leurs dépenses



en épicerie de 11 % en moyenne, et que les dépenses en snacks et confiseries baissent de plus de 50 %. Selon la banque Morgan Stanley, 7 à 9 % des Américains pourraient prendre des médicaments pour perdre du poids d'ici 2035, ce qui entraînerait une baisse de la demande globale de 3 % pour les céréales, de 4 % pour les chips, de 4,5 % pour le chocolat et de 5 % pour les glaces.

Les grandes entreprises alimentaires devront s'adapter, comme elles l'ont fait à partir des années 1980, en proposant des produits avec des édulcorants afin de diminuer la consommation de sucre responsable notamment du diabète. Le Coca-Cola light a été commercialisé dès 1982. De plus en plus d'entreprises proposent des produits à teneur réduite en sucre, en matières grasses ou en sel. Selon le cabinet d'études de marché Mintel, le nombre de nouveaux snacks à faibles calories lancés chaque année a augmenté de 2 % entre 2015 et 2020, contre une baisse de 1 % pour les snacks traditionnels.

Certaines entreprises agroalimentaires considèrent que les médicaments amaigrissants offrent des opportunités de croissance. Nestlé a ainsi annoncé en mars dernier qu'elle lancerait une nouvelle marque d'aliments surgelés, Vital Pursuit, destinée aux utilisateurs de ces médicaments, qui doivent veiller à obtenir des quantités adéquates de protéines et d'autres nutriments malgré une consommation réduite de nourriture. Mark Schneider, le directeur général de Nestlé, affirme que son entreprise se prépare déjà à un « *avenir moins calorique et plus nutritif* ». Il s'est fixé comme objectif de vendre 50 % de plus de produits répondant à ces deux caractéristiques avant 2030. Deux entreprises américaines d'aliments emballés, Conagra (chips) et General Mills (Géant Vert, Häagen-Dazs), proposent également des produits destinés aux utilisateurs de vaccins amaigrissants.

Les entreprises de l'agroalimentaire peuvent compter sur la force de leurs marques et de leurs relations avec les grandes surfaces pour imposer leurs nouveaux produits. Elles doivent surtout éviter les sanctions et les taxes que les pouvoirs publics entendent multiplier pour lutter contre les conséquences de la mauvaise alimentation. En 2009, Carlos Monteiro, un scientifique brésilien, a classé les aliments en quatre catégories en fonction de leur degré de transformation. La première concerne les produits non transformés tels que les fruits et les légumes. La dernière, appelée aliments ultra-transformés (UPF), couvre des produits tels que les céréales pour le petit-déjeuner, les chips, ainsi que les barres protéinées ou les fausses viandes. Ces produits contiennent des quantités importantes d'ingrédients qui étaient absents de l'alimentation humaine jusqu'aux années 1960. Depuis les années 1990, la part des UPF dans les régimes alimentaires du monde entier est en hausse. Selon une étude (D Martini – Nutrients 2021), les UPF représentaient en 2019 plus de la moitié de l'apport calorique aux États-Unis et en Grande-Bretagne. En France, ce ratio est de 30 %. Le lien entre la consommation d'UPF, la prise de poids et l'apparition de diverses maladies semble être avéré. Est-ce la combinaison et la transformation des aliments qui sont à l'origine des problèmes de santé, ou bien l'excès de graisses, de sucre et de sel dans ces aliments ? La question n'est pas tranchée, mais quoi qu'il en soit, les aliments transformés sont de plus en plus sur la sellette. De nombreux pays légifèrent pour limiter la consommation de tels produits. En France, au Royaume-Uni, en Colombie, des taxes ont été instituées sur les produits transformés ou les sodas. Les recommandations alimentaires en Belgique, au Brésil, au Canada et en France encouragent d'éviter autant que possible ces produits. De plus en plus de spécialistes, demandent que les UPF soient étiquetés



comme dangereux pour la santé, à l'instar de ce qui est fait pour le tabac. Face à la pression des législateurs, les responsables des entreprises de l'agroalimentaire se préparent à lancer de nouvelles gammes de produits en limitant, par exemple, le recours aux additifs. La conséquence serait une augmentation du prix des produits, qui auraient en outre des durées de conservation plus courtes. Ce changement pourrait remettre en cause la rentabilité du secteur, même si pour le moment, les mutations économiques et sociétales lui ont été plutôt profitables.

Les Français et les biens d'occasion

Internet permet de vendre et d'acheter des biens d'occasion grâce à de multiples plateformes telles que Leboncoin et Vinted. En 2018, près de la moitié des Français (48 %) ont acheté des produits d'occasion, alors qu'ils n'étaient que 25 % en 2009 (étude Crédoc). Ce développement s'explique par les problèmes croissants de pouvoir d'achat que rencontrent les ménages, ainsi que par l'évolution des comportements en lien avec la transition écologique. Face à l'essor des plateformes spécialisées dans les produits d'occasion, de grandes marques telles qu'Ikea, Kiabi, Decathlon, Oxybul, La Redoute, Cdiscount, ou encore Boss, tentent d'investir ce secteur.

Le marché de l'occasion est-il le symbole d'une nouvelle manière de consommer ou s'ajoute-t-il au marché du neuf, augmentant ainsi le niveau global de la consommation ?

Dans les faits, l'achat d'objets d'occasion répond à plusieurs préoccupations :

- Instrumentales : les consommateurs recherchent des biens qui ne sont plus disponibles sur le marché du neuf ;
- Économiques : les consommateurs cherchent à dépenser moins pour acquérir un objet. Le marché de la seconde main permet de réduire le prix de certains biens, libérant ainsi du pouvoir d'achat pour acquérir plus de biens ou de services pour un même montant. L'objectif principal pour 75 % des acheteurs de biens d'occasion est le prix, plutôt que la sobriété ou la défense de la planète (Institut Français de la Mode - 2019) ;
- Symboliques : les consommateurs recherchent des objets anciens, perçus comme plus authentiques, et peuvent apprécier le design vintage ;
- Ludiques : les consommateurs prennent plaisir à chiner des objets anciens lors de brocantes, par exemple ;
- Critiques : certains consommateurs achètent d'occasion par refus de la société de consommation ;
- Émotionnelles : les consommateurs achètent des biens anciens en souvenir de ceux qu'ils possédaient autrefois ;
- Écologiques : les consommateurs achètent d'occasion dans le but de préserver l'environnement ;
- Sociales : en achetant d'occasion, les consommateurs participent à un système d'échanges qui peut aider les vendeurs ;
- Compulsives : les biens d'occasion peuvent susciter des achats impulsifs. Ayant l'impression de faire une bonne affaire, les consommateurs peuvent plus facilement acheter un objet d'occasion qu'un neuf, même si cet achat ne répond pas à un besoin réel.



Les freins à l'essor des achats d'occasion

Bien que l'achat d'occasion se développe, il n'est pas sans limites. Les ménages aisés y sont plus favorables que ceux ayant de faibles revenus, ces derniers le percevant avant tout comme une conséquence de leur insuffisance de revenus.

Les freins à l'achat de biens d'occasion sont les suivants :

- **Risque de performance** : Le premier frein identifié est la crainte de la panne ou du dysfonctionnement. Ce risque est perçu comme un obstacle majeur pour de nombreux ménages, en raison de l'incertitude quant à l'état et à la durabilité des produits d'occasion. Pour certains consommateurs, ce risque peut toutefois être un atout, car il les pousse à développer des compétences en réparation ;
- **Risque financier** : Le risque financier, ou la peur de "se faire avoir", est particulièrement prononcé dans les transactions où le produit ne peut pas être inspecté physiquement avant l'achat, comme dans le cas des achats en ligne. L'absence de garantie constitue un handicap. À l'inverse, la possibilité de renvoyer un bien d'occasion à son propriétaire, lorsqu'il est acheté sur une plateforme, est perçue comme un avantage réel. Pour les produits de luxe, la crainte de la contrefaçon limite également les achats d'occasion ;
- **Risque de perte de temps** : Le temps nécessaire pour rechercher et acquérir un produit d'occasion constitue un autre frein. Le processus d'achat implique non seulement de trouver le bon produit, mais aussi de se coordonner avec le vendeur. Dans certains cas, l'acheteur doit se rendre chez le vendeur, ce qui n'est pas toujours aisé. Cette dépense de temps peut finalement conduire à une réévaluation du besoin initial du consommateur, qui pourrait décider de renoncer à l'achat ;
- **Peur de la contamination** : La peur de la "contamination" s'est accrue depuis l'épidémie de Covid. La crainte d'acheter un bien potentiellement contagieux est particulièrement forte pour les vêtements. Au-delà des questions sanitaires, l'acheteur peut ne pas apprécier que l'objet ait appartenu à quelqu'un d'autre. La présence de traces dont il n'est pas à l'origine peut dissuader l'achat ;
- **Dégradation sociale** : L'achat d'un bien d'occasion peut être perçu comme socialement dévalorisant, pouvant exprimer une contrainte financière. Les produits sont parfois achetés sans parfaitement convenir. À défaut de pouvoir acheter du neuf, les consommateurs se tournent vers l'occasion. Une étude de l'Agence du Don en Nature, réalisée en 2019, soulignait l'attrait pour les objets neufs et le rejet des objets d'occasion chez les personnes en situation de pauvreté. Ces dernières rencontrent des difficultés à trouver des vêtements d'occasion à leur taille. Les acheteurs d'occasion ont un taux de prévalence de l'obésité plus élevé que les vendeurs, les premiers ayant en règle générale des revenus plus faibles que les seconds. Pour les personnes en situation de pauvreté, l'achat de neuf apporte un sentiment de "valorisation" personnelle. Acheter des objets d'occasion reste encore stigmatisant pour ces consommateurs, tandis que c'est un plaisir, voire un acte politique, pour ceux qui ont les moyens, ne voyant pas l'intérêt de payer plus pour le même produit. Cependant, les consommateurs en situation de pauvreté préfèrent acheter des produits de seconde main "d'une bonne marque" plutôt que des produits neufs



d'une marque d'entrée de gamme, jugés peu fiables et socialement peu valorisants.

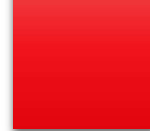
Quels sont les objets d'occasion les plus achetés sur le marché de la seconde main ?

Selon le Crédoc, les ménages sont disposés à acheter un large éventail de biens d'occasion, à l'exception des produits intimes ayant un lien direct avec le corps (sous-vêtements, produits cosmétiques, matelas, draps, etc.). Les consommateurs peuvent également être réticents à acheter des objets techniques, technologiques ou du gros électroménager, par manque de garanties. Cependant, l'achat en seconde main de matériel informatique et électronique, d'outillage, d'électroménager et d'équipements sportifs se développe. L'achat d'équipements pour nouveau-nés, d'instruments de musique, de jouets, de livres, de meubles ou encore d'accessoires de décoration est plus fréquent. Les familles sont depuis longtemps habituées à acheter ou échanger les équipements et vêtements des bébés, en raison de leur utilisation réduite dans le temps.

Ces dernières années, les ventes d'occasion de vêtements ont fortement progressé, notamment chez les jeunes consommateurs. Sur l'application Vinted, chaque seconde, 2,2 articles en moyenne (vêtements, accessoires, etc.) changent de main. Onze millions de Français sont membres de cette plateforme, et 2,8 millions la consultent quotidiennement. Le poids de la mode, notamment de la fast fashion, dans le quotidien des jeunes explique ce recours croissant aux achats et ventes de vêtements d'occasion. Certains consommateurs se tournent vers le marché de l'occasion pour acquérir des biens introuvables sur le marché du neuf. Les grandes marques créent des séries limitées, suscitant une forte demande sur les deux marchés. Par exemple, des sneakers peuvent valoir plusieurs milliers d'euros sur les applications de vente de produits d'occasion. Les consommateurs paient pour l'immédiateté, l'article d'occasion étant disponible immédiatement.

Les grandes marques et le reconditionnement

Conscientes de la sensibilité des consommateurs aux biens d'occasion, mais aussi de leur exigence en matière de sécurité, les grandes marques proposent de plus en plus des biens reconditionnés. Apple, Renault, Boss et d'autres se sont engagés dans cette voie. Le consommateur a ainsi la garantie d'accéder à un produit contrôlé, bénéficiant d'une garantie. Il peut même espérer une expérience client similaire à celle d'un produit neuf (emballage, conseils, etc.). Les grandes entreprises sont également présentes sur le marché des produits recyclés. Michelin, par exemple, vend des pneus neufs fabriqués à partir de matériaux recyclés. Ce recyclage s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage et l'optimisation des déchets, répondant ainsi à un objectif écologique. Toutefois, ces produits reconditionnés ou recyclés ne sont pas toujours perçus de manière positive par les consommateurs. Ainsi, ces derniers préfèrent souvent les pneus neufs, en particulier pour le train avant (Atasu et al., 2010). 41 % des consommateurs privilégient l'achat de produits neufs au détriment des reconditionnés, en raison de préoccupations liées à la qualité. Souvent, le manque d'information est invoqué pour expliquer cette réticence envers les produits recyclés ou reconditionnés. De plus, il existe une corrélation entre le niveau de diplôme et la tendance à se détourner de ces produits, ce qui s'explique par des considérations de revenus.



L'achat d'occasion est influencé par une multitude de facteurs qui dépassent les simples considérations économiques. Les risques perçus, qu'ils soient d'ordre technique, financier, temporel, symbolique ou social, jouent un rôle crucial dans la décision d'achat. Face à ces risques, le produit neuf conserve des avantages significatifs, notamment en matière de sécurité, de statut social et de conformité aux normes sociétales. Cependant, l'évolution des pratiques d'achat d'occasion, notamment dans des catégories spécifiques comme les vêtements et les objets de luxe, montre une tendance croissante à surmonter ces freins sous l'influence de motivations écologiques, économiques et identitaires.



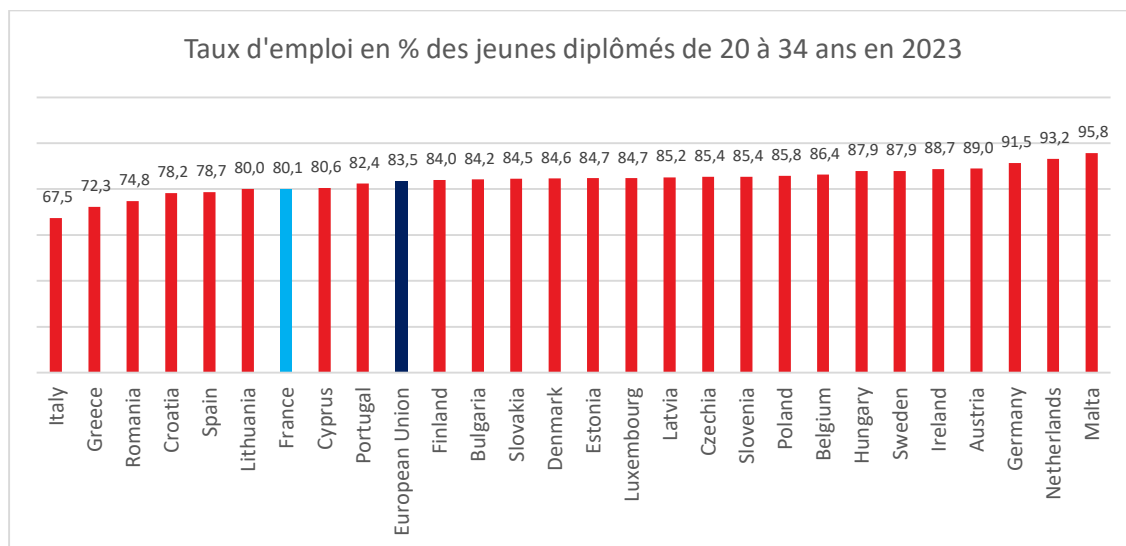
GRAPHIQUES

Le diplôme, un sésame pour l'emploi

En 2023, selon Eurostat, 83,5 % des jeunes diplômés de l'Union européenne (UE) occupaient un emploi. Ce taux est en hausse de 1,1 point de pourcentage (pp) par rapport à 2022 (82,4 %). Les diplômés pris en compte sont des jeunes âgés de 20 à 34 ans ayant terminé leurs études au cours des trois dernières années et ayant un niveau supérieur au diplôme de l'enseignement secondaire. En 2013, ce taux était de 74,3 % et n'a cessé d'augmenter depuis sauf en 2020, année de la pandémie (78,7 %).

En 2023, il existait un écart de 9,6 points de pourcentage entre le taux d'emploi des jeunes diplômés ayant fait des études supérieures (87,7 %) par rapport à ceux ayant fait des études moyennes (78,1 %).

Le taux d'emploi global des jeunes diplômés était de 80 % ou plus dans 22 pays de l'UE. Malte arrive en tête avec 95,8 %, suivie des Pays-Bas (93,2 %) et de l'Allemagne (91,5 %). Les taux d'emploi les plus bas ont été enregistrés en Italie (67,5 %), en Grèce (72,3 %) et en Roumanie (74,8 %). La France se situe au-dessous de la moyenne européenne avec un taux de 80,1 %.



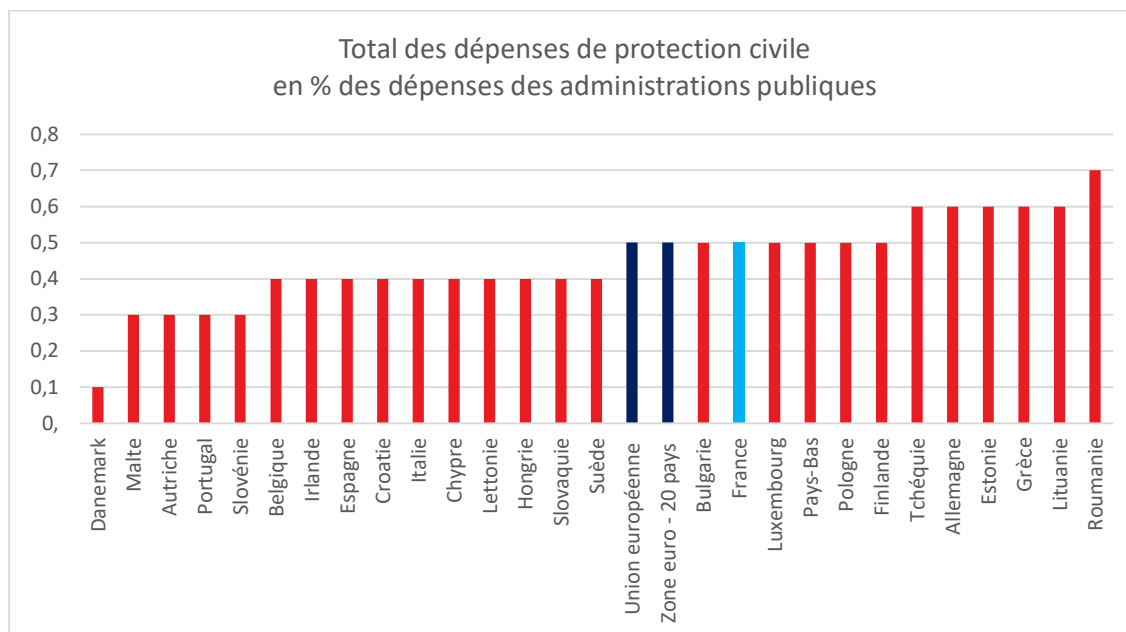
Cercle de l'Épargne – données Eurostat



Plus de 350 000 pompiers professionnels en Europe

En 2023, l'Union européenne (UE) comptait 362 400 pompiers professionnels, selon Eurostat, ce qui représentait 0,18 % de l'emploi total de l'UE. Par rapport à 2022, le nombre de pompiers a augmenté de 3 200. Parmi les 21 pays de l'UE pour lesquels des données sont disponibles, les parts les plus élevées de pompiers dans l'emploi total ont été enregistrées en Croatie (0,49 %), suivie par l'Estonie et la Grèce (0,39 % chacune). Les parts les plus faibles ont été constatées aux Pays-Bas (0,05 %), en Finlande, en Slovénie et en Suède (0,13 % chacune). Au niveau de l'UE, les pompiers âgés de 30 à 49 ans représentaient 61 % de l'ensemble des pompiers. Parmi eux, les sous-groupes les plus importants étaient ceux âgés de 40 à 44 ans (65 600 pompiers), suivis de ceux âgés de 35 à 39 ans (59 100 pompiers).

En 2022, les dépenses publiques consacrées aux « services de protection contre les incendies » dans les 27 pays de l'UE se sont élevées à 37,8 milliards d'euros, soit une augmentation de 7,8 % par rapport à 2021 (35,1 milliards d'euros). La part des dépenses totales des administrations publiques dans l'UE consacrée aux services de protection contre les incendies était de 0,5 %. Au sein de l'Union, c'est au Danemark que le poids des dépenses consacrées aux services de protection contre les incendies était le plus faible, avec 0,1 % des dépenses totales des administrations publiques, suivi de Malte, de la Slovénie, du Portugal et de l'Autriche, avec 0,3 % chacun. En revanche, la Roumanie a enregistré la part la plus élevée des dépenses consacrées aux services de protection contre les incendies, avec 0,7 % des dépenses totales, suivie par la Grèce, l'Allemagne, la Lituanie, l'Estonie et la Tchéquie, avec 0,6 % chacune. La France se situe dans la moyenne des pays de l'Union (0,5 %).



Cercle de l'Épargne – données Eurostat



AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Lundi 2 septembre

Au **Japon**, il sera possible de suivre l'évolution des **dépenses en capital** au deuxième trimestre. Le **PMI manufacturier** d'août sera également diffusé.

En **Chine**, l'indicateur **PMI manufacturier Caixin** d'août sera publié.

Pour les pays membres de l'**Union européenne** et le **Royaume-Uni**, le **PMI manufacturier** d'août sera communiqué.

En **Italie**, la publication des résultats détaillés de la **croissance** au deuxième trimestre ainsi que l'indicateur **Prix à la production** de juillet est attendue.

En **Italie** et en **Espagne**, les statistiques à fin août des **immatriculations de Voitures** seront disponibles.

Au **Royaume-Uni**, l'indice des prix des logements **Nationwide HPI** d'août sera rendu public.

Mardi 3 septembre

En **France**, la présentation de la **situation mensuelle budgétaire de l'État** à fin juillet sera diffusée. Il sera également possible de consulter les chiffres des **immatriculations de véhicules** neufs en août.

Pour la **zone euro** et l'**Union européenne**, Eurostat publiera les statistiques mensuelles des **Permis de construire** en mai. La BCE communiquera des statistiques sur les **taux d'intérêt bancaires** de la **zone euro** en juillet.

Au **Royaume-Uni**, l'indicateur **ventes au détail BRC** d'août sera communiqué.

Aux **États-Unis**, le **PMI manufacturier** et les indicateurs **ISM manufacturier** et les **ventes totales de véhicules** d'août feront l'objet d'une communication. La publication des statistiques de juillet des **dépenses de construction** et de l'indice **IBD/TIPP Optimisme économique de septembre** sont également attendues.

En **Espagne**, les chiffres de l'évolution du nombre de **chômeurs** en août seront communiqués.

Mercredi 4 septembre

Pour la **zone euro** et l'**Union européenne**, l'indice des **prix à la production industrielle, marché intérieur** de juillet sera rendu public.

Au **Japon**, le **PMI des services** d'août sera diffusé.

En **Chine**, le **PMI services Caixin** d'août sera publié.



Pour les **États européens**, les **PMI services et composite** d'août sera disponible.

Aux **États-Unis**, les données à fin juillet, de la **balance commerciale**, des **commandes à l'industrie et des biens durables** seront publiées. Il sera également possible de consulter le **rapport OLTS - Nouvelles offres d'emploi** de juillet.

Jeudi 5 septembre

Pour la **zone euro** et l'**Union européenne**, l'office européen de la statistique diffusera des données sur les **prix des importations industrielles** et le **commerce en détail** en juillet.

Au **Japon**, l'indicateur mesurant la progression du **Revenu salarial global des employés** de juillet sera diffusé.

En **Allemagne**, il sera possible de consulter les statistiques des **commandes à l'industrie** en juillet.

Dans les États membres de l'**Union européenne** et au **Royaume-Uni**, la diffusion du **PMI construction** d'août est programmée.

Aux **États-Unis**, il sera possible de consulter le **PMI composite** et le **PMI services** ainsi que les indicateurs **ISM non manufacturier** d'août. Toujours pour le mois d'août, l'indicateur **Suppressions d'emplois – Challenger** et le nombre de **créations d'emplois non agricoles ADP** seront disponibles. Il sera enfin possible de suivre la progression de la **productivité du secteur non agricole** et du **coût unitaire de la main d'œuvre** au deuxième trimestre.

Vendredi 6 septembre

En **France**, les résultats du **commerce extérieur** (Importations et exportations de biens) et le montant de la **balance des paiements** en juillet seront publiés. La diffusion de l'**indice de la production industrielle** de juillet et du montant des **réserves officielles de change** à fin août seront également disponibles.

Pour la **zone euro** et l'**Union européenne**, Eurostat publiera les données détaillées du **PIB et principaux agrégats/Emploi au deuxième trimestre**. Les statistiques de juin de la **production de services dans les deux zones** seront également attendues. La **BCE** publiera **Indicateurs financiers structurels** à fin août.

Au **Japon**, la publication des données relatives aux **dépenses des ménages** et des **indicateurs coïncident et avancés** à fin juillet est attendue.

Au **Royaume-Uni**, l'**indice des prix immobiliers Halifax** d'août sera diffusé.

En **Allemagne**, les statistiques de juillet des **exportations des importations et le montant de la balance commerciale** seront disponibles. Il sera également possible de suivre l'évolution de la **production industrielle** sur ce même mois.

En **Italie**, les chiffres des **ventes au détail** en juillet seront disponibles.



Aux **États-Unis**, les données détaillées sur l'**évolution du salaire horaire moyen, du temps de travail, des créations d'emplois, du taux de participation et du taux de chômage** en août seront rendues publiques.

Samedi 7 septembre

En **Chine** les résultats de **balance commerciale** et des **réserves de change** en août seront divulgués.

Lundi 9 septembre

En **France**, les **indices des prix des logements anciens** du deuxième trimestre 2024 seront rendus publics par l'Insee.

Au **Japon**, les résultats de la **balance des paiements courants** en juillet, l'**indice Observateurs de l'économie - conditions actuelles** et les données relatives aux **prêts bancaires** en août et les chiffres détaillés de la **croissance** enregistrée au deuxième trimestre seront disponibles.

En **Chine**, l'**indice des prix à la production** et les résultats définitifs de l'**inflation** seront rendus publics.

Pour la **zone euro**, la publication de l'**indice Sentix de confiance des investisseurs** de septembre est attendue.

Aux **États-Unis**, pour le mois de juillet, les statistiques mensuelles des **grossistes**, les chiffres du crédit à la consommation seront publiés. Pour le mois d'août il sera possible de prendre connaissance de l'indice des tendances de l'**emploi - Conference Board** et les résultats définitifs de l'**inflation**.

Mardi 10 septembre

Au **Royaume-Uni**, les résultats mensuels du **chômage**, de l'**évolution du nombre de demandeurs d'emploi et du salaire moyen** en juillet seront disponibles.

En **Allemagne**, l'office nationale de la statistique publiera les résultats définitifs de l'**inflation** à fin août.

En **Espagne** et en **Italie**, il sera possible de suivre l'évolution de la **production industrielle** en juillet.

Aux **États-Unis**, l'**indice NFIB de l'optimisme des petites entreprises** et les résultats de la **balance commerciale** en août seront attendus.

Le **rapport mensuel de l'OPEP** sera disponible.



Mercredi 11 septembre

Au **Japon**, la publication de l'**indice Reuters Tankan** de septembre est programmée.

Au **Royaume-Uni**, les résultats de la **croissance**, de la production du **secteur de la construction**, la **production industrielle et manufacturière** ainsi que le montant de la **balance commerciale** en juillet seront diffusés.

Aux **États-Unis**, il sera possible de consulter, pour le mois d'août, les résultats définitifs de l'**inflation**, les chiffres des **revenus réels** et l'**IPC Fed de Cleveland**. L'indicateur **PSCI Thomson Reuters IPSOS** de septembre sera, par ailleurs, publié.

Jeudi 12 septembre

Au **Royaume-Uni**, l'**indice des prix immobiliers RICS** d'août sera diffusé.

Au **Japon**, sont attendus l'**indice BSI manufacturier - Grandes entreprises** du troisième trimestre et l'**indice des prix de gros CGPI** d'août.

En **Espagne**, les résultats définitifs de l'**inflation** constatée en août seront disponibles.

Au **Royaume-Uni** et dans les États membres de l'**Union européenne** l'indicateur **PSCI Thomson Reuters IPSOS** de septembre sera communiqué.

En **zone euro**, une **décision de la BCE sur les taux** d'intérêt pratiqués en septembre est attendue.

Aux **États-Unis**, l'**indice des prix à la production** et le montant de la **balance du budget fédéral** en août seront disponibles.

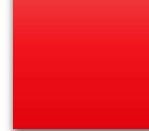
Vendredi 13 septembre

En **France**, les résultats définitifs de l'**inflation en août** ainsi que les résultats détaillés de l'**Indice du coût du travail (ICT)** et les résultats définitifs de l'**emploi salarié, salaires de base et durée du travail** du deuxième trimestre 2024 seront disponibles.

Pour la **zone euro** et l'**Union européenne**, les données à fin juillet de la **production industrielle** et les statistiques de l'**offre d'emploi** au deuxième trimestre seront rendues publiques par l'office européen de la statistique. Il sera par ailleurs possible de consulter les le **rendement des obligations à long terme du gouvernement** en août et les **taux d'intérêt à trois mois** en août.

En **Chine**, comme au **Japon**, l'indicateur **PSCI Thomson Reuters IPSOS** de septembre sera publié.

Au **Japon**, il sera pailleurs possible de prendre connaissance des statistiques mensuelles de la **production industrielle** et de l'**utilisation des capacités** en juillet.



Aux **États-Unis**, l'**indice des prix à l'exportation** et l'**indice des prix à l'importation** d'août seront connus. Les **indicateurs Michigan** de septembre seront également diffusés.

Samedi 14 septembre

En **Chine** l'**indice des prix immobiliers**, les chiffres de l'**investissement en immobilisations** et les statistiques de la **production industrielle**, des **Ventes au détail** ainsi que le **taux de chômage** à fin août seront disponible.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB Mds d'euros 2023	2 817	4 108	2056	1451	14 292
PIB par tête en 2023 En euros	41 001	48 633	34 864	30 2363	41 265
Croissance du PIB 2023	+0,9 %	-0,3 %	+0,7 %	+2,5 %	+0,5 %
deuxième trimestre 2024	+0,2 %	-0,1 %	+0,2%	+0,8 %	0,3 %
Inflation En % - août 2024	2,2	2,0	1,3	2,4	2,2
Taux de chômage En % - juillet 2024	7,5	3,4	6,5	11,5	6,4
Durée annuelle du Travail (2023)	1513,3	1344,5	1741,2	1632,3	-
Âge légal de départ à la retraite (2022)	62	65	67	65	-
Ratio de dépendance (2023)* en %	34,5	34,7	37,8	30,4	33,9
Dépenses publiques En % du PIB 2023	56,5	48,2	53,1	46,8	49,4
Solde public En % du PIB 2023	-5,5	-2,5	-7,4	-3,6	-3,6
Dette publique En % du PIB 2023	110,6	63,6	137,3	107,7	88,6
Balance des paiements courants En % du PIB – janv-24	-1,2	+6,2	+0,2	+2,5	+1,9
Échanges de biens En % du PIB – janv-24	-3,4	+5,7	+2,0	-2,8	+0,7
Parts de marché à l'exportation En % 2023	2,6	7,0	2,8	1,8	24,7
Taux d'épargne des ménages en % du revenu disponible brut sept-23	17,2	20,6	8,8	9,1	14,2
Taux d'intérêt à 10 ans obligation d'État en % (1/08/24)	3,012	2,290	3,691	3,131	-

*Ratio de dépendance = population âgée de 65 ans et plus rapportée à la population des 15 -64 ans

Cercle de l'Épargne -sources : Eurostat -INSEE



La Lettre Éco de Philippe Crevel est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction de La Lettre Eco : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale des articles de la Lettre Eco doit faire l'objet d'une autorisation de la rédaction. Toute reprise doit donner lieu à mention suivante : « Lettre Eco de Philippe Crevel »

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris

Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE PHILIPPE CREVEL POUR UN AN

Conditions tarifaires

- ☐ **abonnement simple 2 000** euros hors taxes 2400 TTC les 52 numéros
- ☐ **abonnement multiple : contacter le service des abonnements au 01 76 60 86 05**

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----